



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VENTAVON

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?



DEFINITION

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **outil de planification communal** qui permettra à la commune de Ventavon de mettre en oeuvre un véritable projet de territoire **pour les 9-12 ans à venir**.

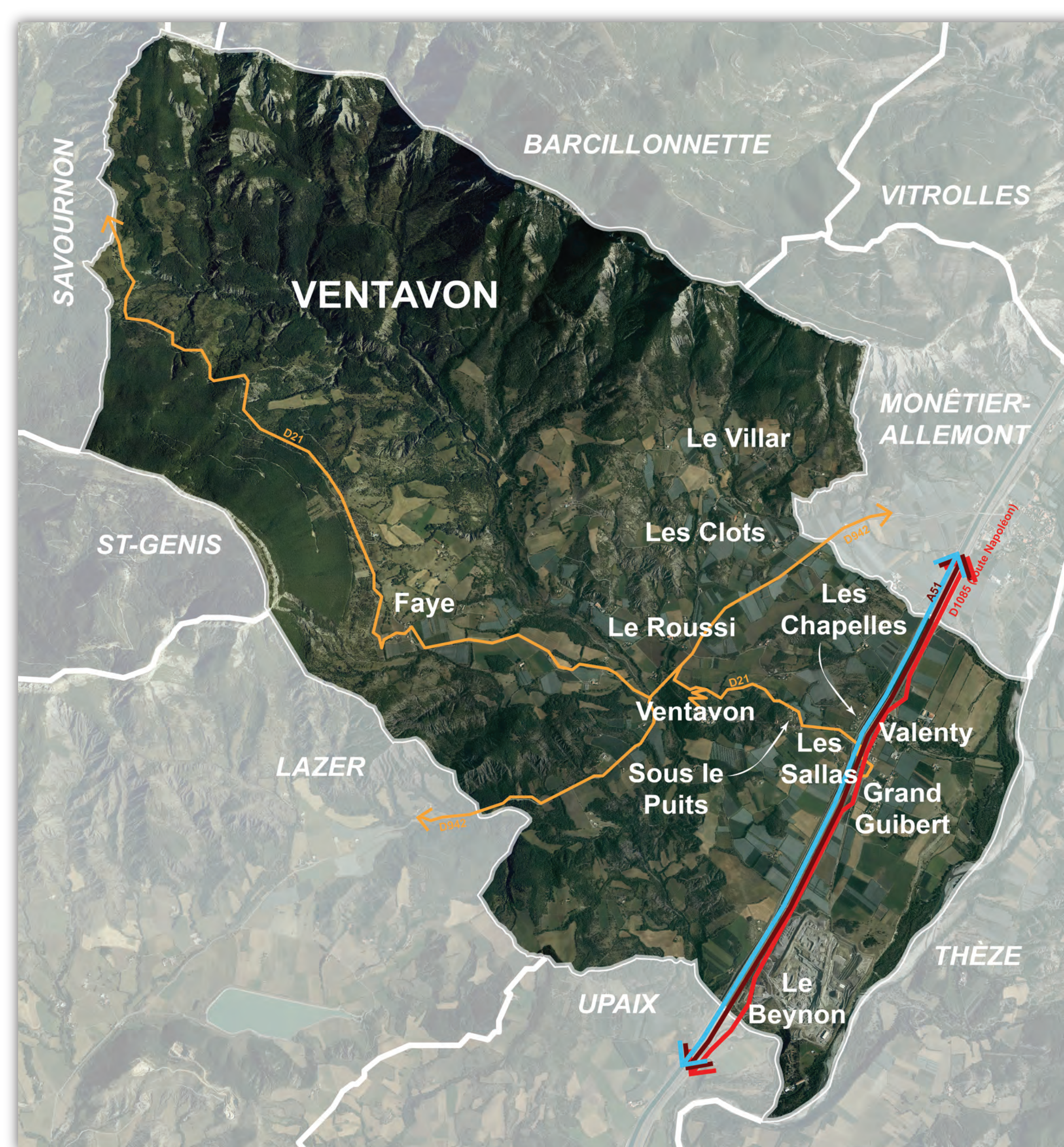
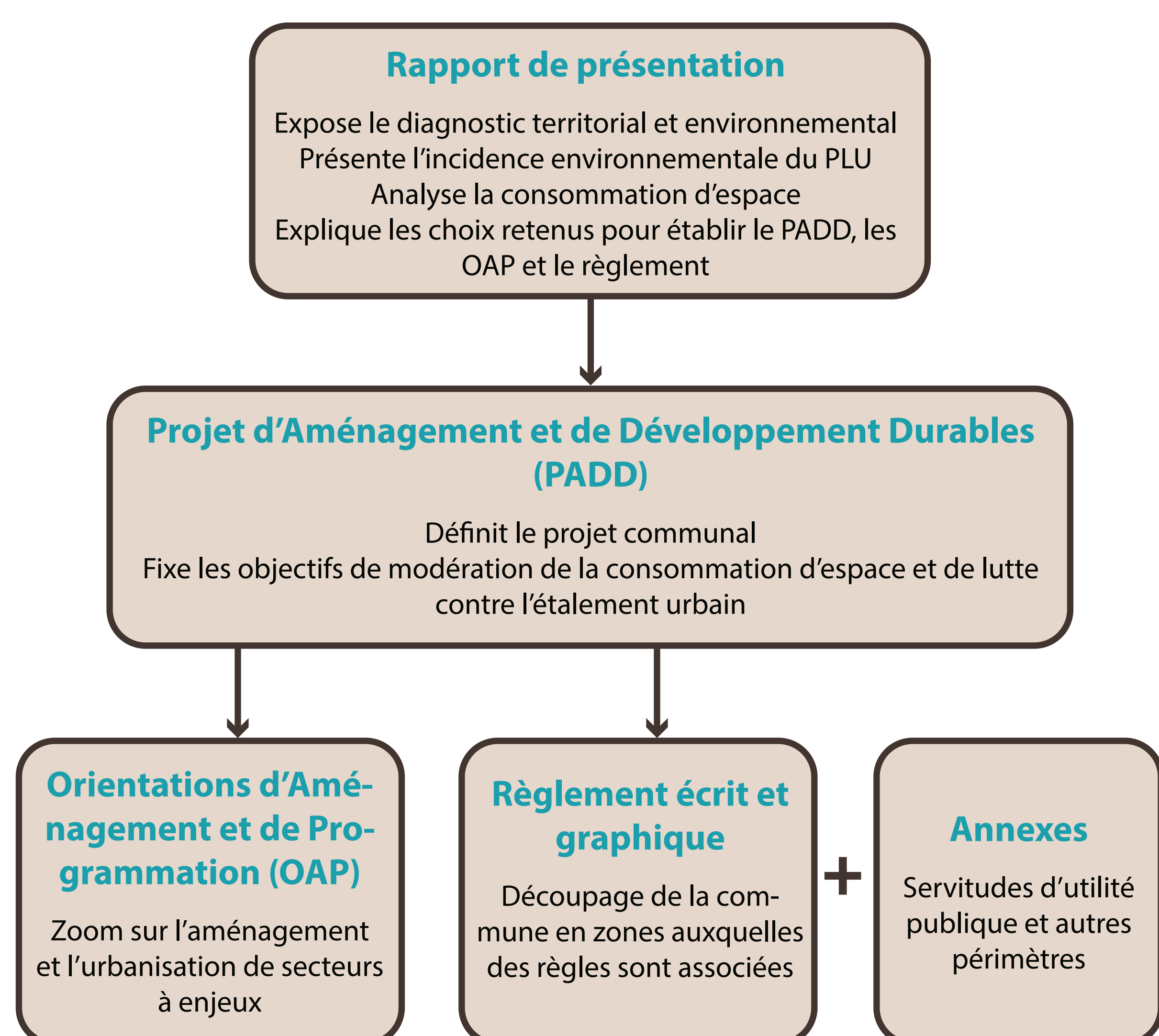
Ce projet assurera une triple fonction :

- **Fonction prévisionnelle** en définissant les objectifs d'aménagement ;
- **Fonction opérationnelle** en encadrant les opérations d'aménagement ;
- **Fonction réglementaire** en définissant les règles d'utilisation du sol.

La démarche d'élaboration du PLU doit prendre en compte :

- toutes les **thématiques** de l'évolution du territoire ;
- les différentes **échelles spatiales** ;
- les différents **acteurs du territoire** (services de l'Etat, population...).

PIECES CONSTITUTIVES DU PLU



EVOLUTION POS / PLU

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 **le Plan Local d'Urbanisme (PLU) succède au Plan d'Occupation des Sols (POS)**.

Le PLU comprend une pièce supplémentaire par rapport au POS : **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, esquissant un projet de territoire pour les 9-12 ans à venir.

- **Pour les élus**, le PLU est **plus complet et prospectif** que le POS.
- **Pour les administrés**, le PLU est **plus didactique** que le POS.
- **Pour les territoires**, le PLU est **plus intégré et durable** que le POS.

La **loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR)** du 24 mars 2014 dispose que les communes qui n'auront pas adopté un PLU avant le 27 mars 2017 perdront la main sur le droit des sols qui reviendra alors au Préfet. La Municipalité ne serait alors plus maîtresse de son destin. **La commune de Ventavon s'engage donc dans une procédure de révision de son POS** afin de le transformer en PLU avant cette échéance.

ETAPES DE L'ELABORATION DU PLU

CONCERTATION

Ce travail d'élaboration du nouveau document d'urbanisme sera l'occasion d'**associer les ventavonnais à notre réflexion sur le devenir de notre village**.

Découvrir

La présente **exposition évolutive** pour découvrir les étapes du PLU au fur et à mesure de l'avancement du projet.

S'informer

Des articles paraîtront dans le bulletin municipal.

Echanger et débattre

Deux réunions publiques seront organisées, respectivement en phase PADD et zonage/règlement pour vous informer, faire des propositions et poser vos questions aux élus et techniciens.

S'exprimer

Un registre est mis à disposition en mairie, aux horaires d'ouverture habituels afin de recueillir vos avis et remarques.

Lancement de la mission

Phase technique environ 12 mois

Phase administrative environ 7 mois

Juillet 2015 : Prescription d'élaboration du PLU en Conseil Municipal
Choix du bureau d'études ATELIER URBA pour accompagner les élus
Octobre 2015 : démarrage des études

Elaboration des pièces constitutives du PLU

Cette phase est ponctuée d'**échanges avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les Ventavonnais**

3ème trimestre 2016 : Arrêt du PLU en Conseil Municipal

Consultation des Personnes Publiques Associées durant 3 mois

Enquête publique durant 1 mois

Rédaction du rapport du commissaire enquêteur

Modifications et ajustements du projet de PLU aux vues des conclusions de l'enquête et des avis des PPA

1er trimestre 2017 : Approbation du PLU en Conseil Municipal

